



Séance du Conseil municipal de MALAUZAT

Lundi 21 septembre 2026 à 19 h

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Article L 2121-25 CGCT

L'an deux mil vingt-six et le lundi vingt et un septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le quatorze septembre deux mille vingt-six par Monsieur le Maire, Raphaël ROUSSY, conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales :

Étaient présents : Mesdames BARRIER Marie-Aude, COHADE Pauline, Marie PEREIRA et REPIENNIK Laurie. Messieurs FUMOUX Fabrice, DURAND Stéphane, LARGERON Gilles, MEUNIER-LANGARD Frédéric, PAPPALARDO Pierre-Franck, PÉPÉ Bernard, ROUSSY Raphaël et VACANT Pascal.

Absents représentés (art L2121-20) : PEREIRA-OLIVEIRA Élodie donne pouvoir à Marie PEREIRA. PAGESSE Sandrine à Pierre-Franck PAPPALARDO.

Absente excusée : MARSIN Céline,

Nomination d'un secrétaire de séance = PEREIRA Marie.

Conseillers en exercice : 15 – **Présents** : 12 – **Votants** : 14.

Ci-après la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, dans leur ordre de présentation :

Numéro Délibération	Objet de la délibération	Résultat du vote
2026-086	Convention de mise à disposition du bâtiment « Four communal » en partie avec l'association « Les Joyeux Mitrons malauzaires »	A l'unanimité
2026-087	Convention de mise à disposition du bâtiment « Four communal » en partie avec l'association Société de chasse « Les Enfants de Saint-Hubert de Malauzat »	A l'unanimité
2026-088	Convention de balayage mécanique avec Semerap 2027-2031	A l'unanimité
2026-089	Renouvellement et actualisation du contrat de concession avec GRDF pour distribution de gaz	A l'unanimité
2026-090	Renouvellement Convention « Service commun des systèmes d'information numériques » avec RLV	A l'unanimité
2026-091	Approbation Règlement intérieur Cantine scolaire	A l'unanimité
2026-092	Création d'un poste d'agent de maîtrise	A l'unanimité
2026-093	Convention d'assistance et de suivi pour la taxe de publicité extérieure avec la société REFPAC-GPAC	A l'unanimité
2026-094	Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation	A la majorité 13 Pour et 1 Abstention Mme PEREIRA OLIVEIRA

La clôture de la séance officielle a été prononcée par Monsieur le Maire, à 20 h 30

Publication sur site Internet de la commune : www.malauzat.fr

A MALAUZAT, le 24/09/2026

Le Maire de MALAUZAT

Raphaël ROUSSY



Mis en affichage le25/09/2026.....

MAIRIE DE MALAUZAT 1 rue de la mairie 63200 MALAUZAT

Tél : 04 73 79 20 06 email : mairie.malauzat@wanadoo.fr

Commune membre de la Communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS